

**DELIBERATION N° 2025-16(FIN)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL

Date de convocation 27 février 2025

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 3

Absents 2

Votants 3

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents . Madame Patricia PAUL, 1<sup>er</sup> vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>e</sup> vice-président.

**Objet : Appel à projet FEADER sur la défense de la forêt contre les incendies**

**Le président expose :**

Suite à la délibération 2024-66 (FIN) du 18 novembre 2024, le SDIS 04 a déposé 10 pré-demandes de subvention au titre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) 2025 pour les actions suivantes

- **Acquisition de postes radios pour 2 CCFL**, pour un montant total de 6 260 € HT ,
- **Fonctionnement des patrouilles lacustres**, pour un montant total de 18 095 € HT ,
- **Renseignement de la Base de Données sur les Incendies de Forêts en France**, pour un montant total de 2 080 € HT ,
- **Recherche des causes et circonstances des incendies de forêt**, pour un montant total de 1 628 € HT ,
- **Maintenance annuelle des caméras de levée de doute feux de forêts**, pour un montant total de 10 000 € HT ,
- **Achat de matériel pour la réalisation de chantiers de brûlage dirigé à vocation DFCI**, pour un montant total de 11 080 € HT ,
- **Achat d'EPI pour les personnels en charge des travaux de brûlages dirigés à vocation DFCI**, pour un montant total de 7 835 € HT ;
- **Formations initiales brûlage dirigé (RTBDI)**, pour un montant total de 15 920 € HT ,
- **Rencontres nationales 2025 du réseau de l'emploi intégré du feu**, pour un montant total de 3 325 € HT

La Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne, chargée d'instruire ces demandes, n'a pas encore rendu la totalité de ses arbitrages. Toutefois, nous avons déjà été informés que l'acquisition d'un véhicule spécialisé brûlage dirigé n'avait pas été retenue

**Deux appels à projets dédiés à la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sont actuellement ouverts en région Sud** et pourraient cofinancer certaines des actions non retenues au titre du CFM :

- L'un, au titre du **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**, dont la Région est autorité de gestion déléguée, pour les dossiers d'un montant supérieur ou égal à 30 000 € HT. Le taux d'aide publique maximum sera de 80 %. Le taux de cofinancement du FEADER est de 60 % ;
- L'autre, pour un **financement de la Région Sud**, à 80 %, pour les dossiers d'un montant supérieur ou égal à 5 000 € HT et inférieur à 30 000 € HT

Accuse de réception en préfecture  
004-280400169-20250313-B2025-16-FIN-DE  
Date de réimpression : 17/03/2025  
Date de réimpression : 17/03/2025

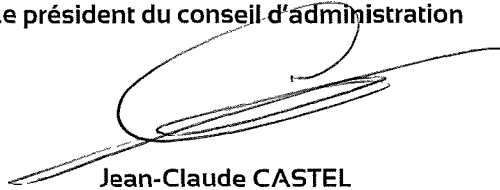
La date limite de dépôt pour ces 2 appels à projets est fixée au 2 mai 2025

Considérant l'opportunité que représentent ces appels à projets pour mobiliser des financements en faveur des actions du SDIS 04 ne bénéficiant pas du soutien du CFM, il est proposé au Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser son Président à .

- Solliciter l'aide du FEADER auprès de la Région Sud pour les actions non retenues au titre du CFM et dont le montant est supérieur ou égal à 30 000 € HT ,
- Solliciter l'aide de la Région Sud pour les dossiers non retenus au titre du CFM et dont le montant est inférieur à 30 000 € HT ,
- Déposer et signer les documents de demandes de subventions ,
- Demander des prorogations, si nécessaire ,
- Engager les dépenses et encaisser les recettes

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

**Le président du conseil d'administration**



**Jean-Claude CASTEL**